

COMPTE RENDU ANALYTIQUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Etaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Franck JOANDET, Mme Fabienne FEDOU, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Isabelle FORET-POUGNET, Mme Amélie COHEN LANGLAIS, M. Aurélien DESBATS, Mme Fabienne CABRERA, M. Philippe MARTIN, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Benoît D'ANCONA, M. Guérolé JAN, Mme Sandra JENSEN, M. Kewar CHEBANT, M. Eric BENAYOUN, Mme Hilel BATIKHY, M. Mamadou NIANG, Mme Christine TEXIER – départ à la délibération n°13, Mme Christelle BAUDRAIS, M. Thierry BEER DEMANDER, Mme Françoise MATHA-STEPANI, M. Bruno PALUTEAU, Mme Nathalie LE GUEN.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

M. Patrice VIVANT à M. Olivier GOUDICHAUD
M. Jean-Etienne SURLEVE-BEZEILLE à M. Frank JOANDET
M. Cédric DUBOST à Mme Sandra JENSEN
Mme Cathy CAMI à Mme Amélie COHEN LANGLAIS
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Benoît D'ANCONA
M. Pascal LABADIE à M. Philippe MARTIN
Mme Isabelle TEURLAY-NICOT à Mme Isabelle FORET-POUGNET
Mme Myriam MONTAGUT-LOBJOIT à Mme Fabienne FEDOU
Mme Christelle LAHAYE à Mme Edwige LUCBERNET
Mme Zouina HAMMI-OUAHIOUNE à M. Kewar CHEBANT

Absent : /

Secrétaire de la séance : M. Olivier GOUDICHAUD

1. CONTRAT DE CO-DEVELOPPEMENT ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA VILLE – SIGNATURE – AUTORISATION

Bordeaux Métropole poursuit la mise en œuvre, dans le cadre de ses compétences, des contrats de co-développement avec ses 28 communes membres. Ce projet de territoire partagé fait l'objet d'une déclinaison opérationnelle pour les 3 ans à venir (2018 à 2020). Le Conseil approuve et autorise M. le Maire à signer ce contrat.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 1 ABSTENTION – 1 NE PARTICIPE PAS

2. SUBVENTION DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES – FDAEC

Le Conseil décide de solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention de **95.963 €** pour financer les opérations suivantes et d'assurer le financement complémentaire par autofinancement :

- Travaux de rénovation à la piscine
- Pose de sanitaires automatiques au Parc de Mussonville
- Travaux d'isolation thermique et acoustique, de rénovation intérieure et d'aménagement de la cour de l'école élémentaire Joliot-Curie
- Travaux d'isolation thermique et acoustique, de rénovation intérieure de l'école élémentaire Langevin

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

3. SIGNATURE D'UNE CONVENTION PARTICULIERE ENTRE L'A'URBA ET LA COMMUNE AU TITRE DE L'ANNEE 2018

Au vu du programme de travail proposé par l'A'URBA pour l'année 2018, la Ville de Bègles marque un intérêt particulier sur les actions suivantes :

- Nouvelles géographies du territoire
- Stratégies métropolitaines transversales
- Innovations méthodologiques, innovation de projets
- Intelligences territoriales

Le conseil accepte le versement d'une subvention à hauteur de 15.000€ à l'A'URBA au titre de l'année 2018 et autorise M. le Maire à signer la convention annuelle.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ – 34 VOIX POUR – 1 ABSTENTION

4. MISE EN PLACE D'UNE CARTE CULTURE CITOYENNE : « CULTURE 18 »

Afin de promouvoir l'accès à la culture locale, une carte « Culture 18 » est mise en place pour tous les jeunes majeurs de l'année avec un maximum de 5 spectacles offerts.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

5. MISE EN PLACE D'UNE AIDE EN FAVEUR DES HABITANTS POUR L'ACHAT D'UN NICOIR

Afin de poursuivre le plan de gestion favorisant la faune et la flore et la protection des oiseaux en particulier, la Ville vote une aide de 10 euros aux personnes qui achèteront un nichoir dans la limite des 100 premiers foyers. Cela contribuera aussi à lutter contre le développement des moustiques.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

6. MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE KILOMETRIQUE VELO

A compter du 1er octobre 2018, une indemnité kilométrique vélo sera versée aux agents qui utiliseront ce mode de déplacement pour venir au travail. Le montant de l'IKV est celui prévu à l'article D. 3261-15-1 du code du travail, soit 0,25 euros par kilomètre à ce jour avec un maximum de 200 € par an et par agent.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

7. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT DEDIE A L'ACHAT DE D'ELECTRICITE (TARIFS JAUNES, VERTS ET BLEUS) CONVENTION CONSTITUTIVE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil décide d'adhérer à un groupement de commandes permanent dédié à l'achat d'électricité pour les tarifs jaunes, verts et bleus et services afférents pour une durée indéterminée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

8. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT DEDIE A L'ACHAT DE GAZ ET SERVICES AFFERENTS CONVENTION CONSTITUTIVE - AUTORISATION DE SIGNATURE

De même, le Conseil décide d'adhérer à un groupement de commandes permanent dédié à l'achat de gaz et services afférents pour une durée indéterminée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

9. CREATION D'UN EMPLOI DE RESPONSABLE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNE

Le Conseil approuve la création de cet emploi de catégorie A, par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ – 32 VOIX POUR – 2 VOIX CONTRE - 1 ABSTENTION

10. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE G.I.P. – GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC - BORDEAUX METROPOLE MEDIATION ET LA VILLE DE BEGLES

Il est décidé d'approuver et signer la convention de partenariat avec le G.I.P. pour une mission de médiation sociale de 6 mois et d'accepter une contribution à hauteur de 12 300 €.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ – 32 VOIX POUR – 3 VOIX CONTRE

11. CREATION DU SERVICE PREVENTION MEDIATION ET TRANQUILITE ET DE POLICE MUNICIPALE

Afin de mieux prendre en compte les préoccupations de nos concitoyens et de renforcer le lien de proximité sur les questions relatives à la prévention, la médiation et la tranquillité, le Conseil approuve la création d'un service spécifique associé à un service de Police Municipale.

La mise en place du service Prévention Médiation Tranquillité se fera en trois temps :

- Service Médiation Prévention Tranquillité : 1er juillet 2018
- Service ASVP : 1er septembre 2018
- Service Police Municipale : Début d'année 2019

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ – 32 VOIX POUR – 3 ABSTENTIONS

12. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Il est accepté la création de 5 emplois permanents à temps complet afin de répondre aux nécessités de service.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ – 32 VOIX POUR – 3 ABSTENTIONS

13. BATIMENT SIS AU 15 RUE YVONNE ET ROBERT NOUTARY - DENOMINATION D'UN BATIMENT EXISTANT

Le bâtiment municipal qui héberge aujourd'hui le Secours Populaire Français depuis 2015 portera désormais le nom de « Jean SIMONE ».

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ – 34 VOIX POUR – 1 NE PARTICIPE PAS

14. RUE JOSEPH KOSMA / CHEMIN DE MUSSONVILLE – DENOMINATION D'UNE VOIE NOUVELLE

Il est décidé de nommer une nouvelle voie reliant la rue Joseph Kosma et le chemin de Mussonville : « Assia DJEBAR »

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ – 34 VOIX POUR – 1 ABSTENTION

15. RUE DURCY / ALLEE DES CHEMINOTS – DENOMINATION D'UNE VOIE NOUVELLE

La voie nouvelle reliant la rue Durcy et l'allée des Cheminots s'appellera « Jane GOODALL ».

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ – 34 VOIX POUR – 1 ABSTENTION

16. AVENUE JULES GUESDE / RUE LEON GAMBETTA – DENOMINATION D'UNE VOIE NOUVELLE

Il est proposé d'attribuer le nom de « Rosa PARKS » à la nouvelle liaison douce reliant l'avenue Jules Guesde et la rue Léon Gambetta.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ – 34 VOIX POUR – 1 ABSTENTION

17. DENOMINATION D'UNE VOIE – RUE CHARLES GOUNOD

En hommage à Roland ARROUY, résistant Béglais, il est décidé d'attribuer son nom à une nouvelle voie (impasse), dans le prolongement de la rue Charles Gounod.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

18. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°1

Divers ajustements sont décidés en cette période de l'exercice.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ – 32 VOIX POUR – 1 VOIX CONTRE – 1 ABSTENTION – 1 NE PARTICIPE PAS

19. TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE, D'ACCUEIL PERISCOLAIRE DES ECOLES ET ACCUEILS DE LOISIRS

Le conseil décide de fixer les tarifs de la restauration scolaire, des accueils périscolaires et des accueils de loisirs pour l'année scolaire 2018/2019.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ – 32 VOIX POUR – 3 ABSTENTIONS

20. TARIFS TRANSPORT SCOLAIRE BERTHELOT

Le tarif annuel du transport scolaire Berthelot est fixé à 15,55 € par an et par enfant. Une gratuité est prévue pour les détenteurs d'une carte d'abonnement TBM.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

21. NOUVELLE TARIFICATION DE LA MAISON MUNICIPALE DE LA MUSIQUE

Les tarifs votés par le Conseil tiennent compte d'une augmentation de 10 % par rapport aux derniers tarifs votés en 2011. Ils prennent effet dès la rentrée 2018/2019.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 32 VOIX POUR – 3 ABSTENTIONS

22. FETE DE LA MORUE – TARIFS PRODUITS DERIVES

Comme chaque année, la « Fête de la Morue » édite des produits dérivés. Chacun de ces produits est marqué aux couleurs de la Fête.

Ces produits sont vendus pratiquement à prix coûtant aux restaurateurs participants et aux stands du Village de la Morue. Ceux-ci peuvent ensuite les offrir ou les revendre au grand public à un prix conseillé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 32 VOIX POUR – 1 ABSTENTION – 2 NE PARTICIPENT PAS

23. ACTUALISATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE A COMPTEUR DU 1^{ER} JANVIER 2019

Au 1^{er} janvier 2019, la Ville appliquera cette TLPE sur toutes les enseignes de plus de 12 m² et utilisera le tarif actualisé.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

24. OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – GRILLE DES TARIFS 2018

Le Conseil Municipal fixe la redevance de chaque droit ainsi que les modalités de calculs qui sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2018.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

25. SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU C.A.B. (PARTICIPATION A LA SECTION GYMNASTIQUE)

Afin de permettre à cette association de garder en état son parc d'équipements, le Conseil vote une aide supplémentaire exceptionnelle de 2 000 € afin d'en faire bénéficier les enfants des écoles de Bègles.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

26. ESPACE EDUCATIF MATERNEL JEAN ZAY – REMBOURSEMENT DES PENALITES PROVISOIRES A L'ENTREPRISE CEGELEC

L'entreprise CEGELEC ayant rattrapé une partie du retard des travaux pour lesquels des pénalités avaient été appliquées, il est procédé au remboursement d'une partie de ces pénalités.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

27. MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 7 JUILLET 2016 PORTANT VENTE DU BATIMENT LA MORUE NOIRE, 7 ALLEE DE FRANCS A BEGLES

Il est décidé de céder le local de la Morue Noire, sur une assiette foncière de 800 m² environ, issue d'une division à venir de la parcelle AS 312, sise 7 allée de francs à Bègles, à la SCI Morue Noire pour un montant de 250 000 € et de conditionner cette vente à la réalisation d'un projet d'équipement économique et culturel en rénovation de l'immeuble existant, compatible avec l'ambition architecturale et paysagère du quartier.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 30 VOIX POUR – 1 VOIX CONTRE - 4 ABSTENTIONS

28. PREEMPTION A DES FINS COMMUNALES DE LA PARCELLE AN 311-61 AVENUE ROGER

Le Conseil approuve les règles de portage et de rétrocession à la commune d'une parcelle limitrophe de l'école primaire Roger Salengro. Il autorise le versement du dépôt de garantie de 10.840 € à Bordeaux Métropole et la signature des conventions et actes relatifs à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

29. INCORPORATION DE L'AIRE PIETONNE DE LA RUE IRENE ET FREDERIC JOLIOT-CURIE DANS LE DOMAINE METROPOLITAIN

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à demander l'incorporation de la parcelle cadastrée AT 5 dans le domaine public métropolitain et à signer tous les actes afférents à cette opération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

30. DECLASSEMENT ET VENTE TERRAIN – DE BRAY 2

Il est décidé de déclasser par anticipation des parcelles pour une superficie de 3 170 m² et de vendre ce terrain à la Société DEMATHIEU BARD au prix de 1.800.000 Euros.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

31. DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES À LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

La liste de présentation des commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs est adoptée. Dans cette liste, 16 commissaires titulaires et 16 suppléants sont désignés par les services fiscaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

32. REGLEMENT INTERIEUR DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC A VOCATION SPORT

Le règlement intérieur des établissements recevant du public à vocation sport est adopté et toutes les conventions afférentes avec les associations pourront être signées.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

33. DELEGATION DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil approuve la Délégation du Service des Sécurité Incendie aux associations par voie de convention signée par Monsieur le Maire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

34. MISE EN ŒUVRE DU REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec Bordeaux Métropole, un avenant au contrat d'engagement, révisant le niveau de service pour prendre en compte les obligations légales imposées par le Règlement Général pour la Protection des Données (« RGPD »).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

35. DESIGNATION DES REFERENTS DEONTOLOGUE - LAICITE ET LANCEURS D'ALERTE

Il est décidé de confier les missions de référent « déontologue », référent « laïcité » et référent « lanceurs d'alertes » au Centre de Gestion de la Gironde, sans coût supplémentaire pour notre commune qui est adhérente au socle commun afin de garantir la déontologie dans le milieu professionnel.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 34 VOIX POUR – 1 ABSTENTION

36. CONVENTION CDG POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE

Pour des raisons de simplification, de neutralité et d'expertise, il est délibéré de confier la MPO au Centre de Gestion.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 34 VOIX POUR – 1 ABSTENTION

37. CREATION DE COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES COMMUNES A LA VILLE ET AU CCAS

Le Conseil donne son accord pour la création de trois Commissions Consultatives de catégorie A, B et C, communes à l'ensemble des agents contractuels de droit public de la Ville et du CCAS qui lui est rattaché.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

38. REPRESENTATION DU PERSONNEL ET DES ELUS DE LA COLLECTIVITE AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE

Suite à l'avis favorable des organisations syndicales pour fixer à 6 le nombre de représentants du personnel et maintenir le paritarisme avec un nombre égal de représentants de la collectivité qui conserveront une voix délibérative, le conseil approuve ces modalités.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 34 VOIX POUR – 1 ABSTENTION